

fédéral, dans son projet de loi, déclare que c'est aux provinces qu'il incombe et qu'il continuera d'incomber de s'occuper de la lutte contre la pollution des eaux et de la gestion des ressources en eau. Il est à supposer que le gouvernement fédéral viendra en aide aux provinces en leur fournissant des recherches, des conseils et un réseau de communication entre provinces au sujet des questions d'eau. Il semblerait que le gouvernement ne doit pas faire beaucoup plus que cela. Le bill ne promet pas grand-chose de la part du gouvernement.

Nous croyons que les problèmes posés par la pollution des eaux devraient être envisagés dans un contexte plus général et s'étendre à la gestion des ressources hydrauliques; les normes nationales au sujet de l'eau devraient s'appliquer à toutes les régions du Canada et il incombe au gouvernement fédéral d'établir ces normes. Après avoir lu le projet de loi, j'estime que le gouvernement ne se propose pas d'agir ainsi.

Ce projet de loi comporte des lacunes puisque de nombreux cours d'eau n'y sont pas compris. Il porte uniquement sur les cours d'eau qui peuvent être considérés comme interprovinciaux ou internationaux. Il n'établit pas de normes uniformes et ne donne nullement l'assurance que les déchets ne seront plus jetés dans les rivières et les lacs canadiens. On prétend que ce projet de loi sera flexible. Je prétends plutôt que nous constaterons un relâchement de l'application lorsque la chose sera préjudiciable à une industrie ou à une province.

Par exemple, il est fort possible que les entreprises Irving du Nouveau-Brunswick, qui n'ont pas la réputation de se soucier beaucoup du bien public, puissent exercer des pressions sur le gouvernement provincial ou celui de la municipalité afin de ne pas être tenues de remédier à la pollution dont elles sont la cause. Apparemment, le bill permettra à l'industrie d'acheter le droit de polluer, proposition inique s'il en fut. Si nous voulons vraiment enrayer la pollution, nous ne devrions pas nous borner à offrir des stimulants à l'industrie; nous devrions aussi arrêter collectivement des décisions, après avoir consulté les provinces et les municipalités. Il est essentiel d'exiger de tous les organismes, y compris les municipalités, qui laissent la pollution se produire, qu'ils se conforment aux dispositions de la loi.

Le gouvernement déclare qu'il veut réduire la pollution, mais, à la lecture du bill, je mets en doute le sérieux de ses intentions. Pour illustrer ma thèse, pour enseigner les députés et pour démontrer jusqu'à quel point les administrations municipales laissent la pollution se produire, qu'on me permette de me

reporter à certains chiffres publiés dans le Sixième rapport annuel du Conseil économique du Canada, intitulé «Perspectives 1975».

Les villes suivantes n'ont pratiquement pas d'installations pour le traitement des eaux d'égout déversées dans les rivières ou dans la mer. Voici le pourcentage des matières d'égout qui ne sont soumises à aucun traitement: Saint-Jean, 100 p. 100; Dartmouth-Halifax, 99 p. 100; St-Jean, 99.8 p. 100; Québec, représentée à la Chambre par ce grand humanitaire, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), 100 p. 100; Montréal, dont le premier ministre (M. Trudeau) représente une circonscription, 91.6 p. 100; Windsor, dont une partie est représentée par le nouveau et dynamique ministre d'État (M. Gray), 85 p. 100; Saskatoon, que représente le ministre d'État (M. Lang) chargé de la Commission du blé, 93 p. 100; Vancouver, dont deux des représentants sont le ministre des Travaux public (M. Laing) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), 59 p. 100; et Victoria, en Colombie-Britannique, 98.9 p. 100.

Le tableau mentionne les quelques villes qui ont des stations de traitement primaire. Pour Ottawa, on indique que 100 p. 100 des matières d'égout sont soumises à un traitement primaire. Ce procédé ne supprime que le tiers des déchets déversés dans la rivière. Hamilton fait subir un traitement primaire à 100 p. 100 de ses matières d'égout. Cette ville abrite la Steel Company of Canada et la Defasco, et des millions de gallons d'eau polluée en provenance de ces aciéries sont déversés chaque jour dans la baie d'Hamilton. Voilà la situation, monsieur l'Orateur. On sait que les municipalités sont très conscientes de leurs problèmes et ont prié le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux d'intervenir. Si les municipalités ont omis d'intervenir, ce n'est pas par ignorance de l'ampleur du problème qui les confronte.

J'ai ici une brochure rédigée par M. Eric Beecroft, président de la faculté des Sciences politiques à l'Université Western d'Ontario, à l'intention de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, et qui s'intitule «The Municipality's Role in Water Management» (Rôle de la municipalité dans la gestion des eaux). A la page 7 de la brochure, M. Beecroft déclare ce qui suit:

b) En vertu d'une entente fédérale-provinciale, on devrait offrir des octrois aux planificateurs afin d'encourager les provinces et les municipalités à déterminer sans délai l'ampleur de leurs problèmes et à préparer leurs programmes. Ces octrois devraient être assez importants pour qu'on entreprenne des études immédiatement à l'échelle régionale, là où elles sont nécessaires.